

Cher-e camarade,

Une nouvelle réunion des CAP a eu lieu le 11 juin 2020. Il y avait très peu de dossiers à l'ordre du jour avec des membres en présentiel et d'autres en visio-conférence. Les séances ont donc été très rapides. Un courrier a été adressé à chaque agent où il n'y a pas de syndicat CGT dans la collectivité ou l'établissement.

Le seul point que les membres des CAP A et B ont abordé en plus c'est celui de la promotion interne dont la date n'est pas encore fixée. Tu trouveras ci-joint l'intervention faite par Fabrice (en A) et David (en B).

A la fin de la réunion, FO a proposé la tenue en décembre 2020 de la réunion pour la promotion interne 2020 avec effet au 1er janvier 2021. Une proposition que les élus CGT ont soutenu, nous étions intervenus à ce sujet plusieurs fois en soulignant que la date d'établissement des listes d'aptitude de la promotion interne était au 1er janvier de l'année suivante.

Il nous paraît logique, dans l'intérêt des personnels, de tenir cette séance en décembre. Personne ne nous avait soutenu à l'époque, le Centre de gestion ayant toujours émis un avis défavorable. Une bataille est donc à mener dans le cadre du combat contre la nouvelle «Loi Fonction Publique» qui, comme nous l'avons déjà souligné, supprime au 1er janvier 2021, les avis des CAP en matière d'avancement de grade et de promotion interne (voir la déclaration jointe).

Prends soin de toi et de ta famille.

Bien fraternellement

Le collectif des élus CGT

COMPTE RENDU DES CAP DU 11 JUIN 2020

Catégorie A

Il y avait **6 dossiers d'avancement de grade** émanant de **3 collectivités**. Ils ont tous reçu un **avis favorable**. En ce qui concerne (questions diverses) le **changement d'affectation et de résidence administrative** d'Hesdin à Azincourt (Attaché, Comco des 7 vallées), sur proposition de la CGT la **CAP n'a pas rendu d'avis** puisque le CT local n'a pas rendu le sien. En plus, on n'a pas de fiches d'impact liée à ces changements.

Pour les états de **promotion interne avec examen professionnel**, remis pour information des élus CAP (*c'est le Président du CdG qui dresse les listes d'aptitude*), on note que pour le cadre d'emplois des ingénieurs il y a 17 inscriptions possibles et que seuls 2 dossiers ont été déposés donc les 2 sont inscrits sur la liste, pour les professeurs d'enseignement artistique, 16 inscriptions sont possibles 2 dossiers ont été présentés et 1 seul est recevable.

Catégorie B

Les **25 dossiers d'avancement de grade** présentés par **10 collectivités et établissements** ont reçu un **avis favorable**.

Catégorie C

Sur les **91 dossiers d'avancement de grade** présentés par **17 collectivités et établissements**, **2** seront représentés en décembre, **1** était non recevable (moins de 8 ans de services effectifs) et **88** ont reçu un **avis favorable**.

Pour la **promotion au choix d'agent de maîtrise** le dossier présenté a reçu un avis favorable, et il y a eu une réinscription (1ère) sur la liste d'aptitude.

En ce qui concerne la **promotion interne avec examen professionnel d'agent de maîtrise**, il y avait **155 inscriptions possibles**, **17** dossiers ont été présentés **4** étaient non recevables.

DECLARATION DES ELUS CGT AUX CAP DU 11 JUIN 2020

Nous, représentants CGT du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP), avons été élus en décembre 2018 pour un mandat de 4 ans. Les prérogatives des CAP en matière d'avancement de grade et de promotion interne étaient clairement définies par la loi et les décrets d'application.

Et voilà que, dès le début de notre mandat, le gouvernement décide de modifier ces prérogatives supprimant, notamment, dès 2021, notre avis pour les avancements de grade et la promotion interne en lui substituant les « lignes directrices de gestion » dont la mise en œuvre risque d'augmenter plus encore les blocages de carrière.

Autrement dit, si on ne réagit pas au niveau nécessaire, il va s'installer la prédominance de la gestion locale des déroulements de carrière, et la suppression à terme des garanties collectives que contenait le statut de la fonction publique territoriale.

La CGT a toujours défendu et continue de défendre la gestion collective de l'emploi. Nous l'avons affirmé dès l'engagement des discussions pour la mise en place du nouveau statut de la fonction publique en 1982-1983 afin de garantir une vraie neutralité des fonctionnaires territoriaux par rapport au pouvoir politique local.

Aujourd'hui, on voudrait faire des fonctionnaires territoriaux de simples agents de la commune comme nous l'étions avant 1983. C'est inacceptable !

Aussi, parce que nous, CGT, militons pour la suppression de la loi « Fonction publique » version Macron-Philippe, et puisqu'il nous est demandé, en notre qualité de représentants du personnel, notre avis sur la manière de procéder en ce qui concerne l'établissement des listes d'aptitude de la promotion interne au choix, nous proposons que tous les rapports soient lus.

Nous invitons donc le Centre de gestion à organiser cela avant la fin du mois, dans le cadre des mesures de préventions bien entendu, sur plusieurs demi-journées s'il le faut, il ne manque pas, dans cette période, de salles de fêtes dans les communes du secteur qui peuvent être mises à disposition.

Nous souhaitons que les membres des CAP s'expriment sur notre proposition.

La proposition a reçu un avis favorable des CAP, reste à trouver rapidement les salles pour la lecture des rapports et ainsi établir rapidement la promotion interne 2019.



Prochaine réunion des CAP : 2020 (avec promotion interne)

CSD-CGT services publics 62 - 80 avenue du 4 septembre 62300 LENS
tél : 09 79 71 67 34 - courriel : csdcgt62@gmail.com - site : csdcgt62.fr - Facebook